Municipalité de Palmarolle

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, GRFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Au cours de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue le 13 juillet 2022, à 19 h, au 124, rue Principale de Palmarolle, le conseil municipal a adopté la résolution 22-07-185 servant à abroger le Règlement d'emprunt numéro 334 concernant la réfection du rang 8-et-9 Ouest.

DONNÉ À PALMAROLLE CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2022.

Kathleen Asselin

KATHLEEN ASSELIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉE, KATHLEEN ASSELIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE, DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À PALMAROLLE, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D' OFFICE QUE J' AI PUBLIÉ L' AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2022, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 2022.

Kathleen Asselin

KATHLEEN ASSELIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE